



Mutuelle employeur

Par Juju34

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis 2 ans maintenant, au début sur les fiches de paie il me prélever la mutuelle dont leurs passe et la mienne.... Mais par la suite je recevais donc des fiches de paie à zéro euros ce qui est logique car je suis en arrêt maladie, je et deux ans après il me demande un trop perçu et reprise trop perçu suite à la mutuelle...

Pourquoi 2 ans après et es qu'il ont le droit ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par morobar

Bonjour,
Pourquoi 2 ans? certainement suite à un contrôle en comptabilité leur erreur est apparue.
L'erreur ne crée pas le droit, et l'employeur peut répéter l'indu (réclamer le trop perçu) pendant 3 ans.

Par Juju34

Donc je suis obliger de payer ?

Merci

Par morobar

Donc je suis obliger de payer ?

Hélas je ne connais pas de mutuelle d'entreprise gratuite.

Par Juju34

Oui c'est sur moi non plus lol